



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Projet d'aménagement immobilier sur la commune de Saint Rambert d'Albon secteur Coinaud.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Foncière BAMA

Raison sociale

Foncière BAMA SAS

N° SIRET

3 8 8 8 4 9 2 0 0 0 0 0 3 4

Type de société (SA, SCI...)

SAS

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

Robelin

Prénom(s)

Etienne

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement.	b) Opérations d'aménagement dont le terrain d'assiette est compris entre 5 et 10 ha, ou dont la surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme ou l'emprise au sol au sens de l'article R. * 420-1 du même code est supérieure ou égale à 10 000 m2.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La société SAS FONCIERE BAMA a chargé la SELARL DMN Géomètres-Experts à ROMANS-SUR-ISERE d'établir un permis d'aménager pour un projet de lotissement situé sur la commune de SAINT RAMBERT D'ALBON (26140) dans la Drôme au lieu-dit « Coinaud-Nord » L'assiette du projet du projet a une superficie de l'ordre de 3.6 ha. Par décision municipale, il est demandé d'activer la clause filet prévue par le code de l'environnement et de soumettre le projet à une demande de cas par cas.

Le terrain à aménager se trouve au niveau du hameau de Coinaud situe 2.5 km a l'Est de l'agglomération de Saint-Rambert-d'Albon et proche de la limite communale avec Anneyron, elle-même située 3 km au sud-est. L'accès au terrain s'effectue par la route départementale RD 266 reliant le hameau a Saint-Rambert-d'Albon. Le terrain, d'une superficie de l'ordre de 3.6 hectares, s'insère au milieu de zones pavillonnaires présentes a l'est, a l'ouest et au sud. La bordure nord du terrain est marquée par une étroite bande végétalisée qui matérialise la limite avec la plaine agricole qui se déploie plus au nord. Le terrain est pour l'essentiel constitue d'anciennes terres agricoles qui ne sont plus cultivées depuis de nombreuses années. Une zone boisée est également présente en partie nord, a cote d'un grand corps de ferme (hors lotissement) ainsi que d'anciens hangars anciennement rattaches à la ferme.

4.2 Objectifs du projet

Expansion de la zone urbaine "Coinaud". Aménagement immobilier d'ensemble, de parcelles situées en zone 1au et UC (Zones ouvertes à l'urbanisation) du PLU.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le projet d'aménagement prévoit la construction d'environ 85 logements dont 82 logements en zone 1AU uniquement. 53 logements individuels (dont 3 en zone UC), 24 logements sociaux en collectif R+2 et 5 à 8 logements intermédiaires sont prévus. Le pourcentage de logements sociaux requis au titre des articles L151-15 et R151-38 du code de l'urbanisme (25% minimum) en zone 1AU sera respecté puisqu'au moins 21 logements sociaux seront construits. Ils prendront préférentiellement place dans les macro-lots.

Le projet prévoit la création de 2 macrolots, 53 lots constructibles et 2 lots inconstructibles :

- lot 54 sur le plan de composition correspondant à un poteau électrique ligne moyenne tension

- lot 55 sur le plan de composition qui sera conservé par la société BAMA.

- emprise en phase chantier lors des travaux (surface occupée par les engins, occupation temporaire, dépôt de matériau, etc....) : 1400 m²

La surface imperméabilisée maximum: 19 825 m²

-La zone boisée au nord sera conservée. Lors des travaux d'aménagement du lotissement, la valorisation de cette zone sera confiée à une entreprise spécialisée dans l'entretien et la taille des espaces naturels et ayant une démarche de gestion durable de ces espaces.

Concernant le bâti voué à destruction, vous trouverez le devis désamiantage en fin de Cerfa, où il est stipulé que la totalité du bâti sera traitée.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Les circulations douces à l'intérieur du lotissement se feront le long des trottoirs qui bordent la chaussée ainsi que sur les cheminements en stabilisé à l'intérieur des espaces verts communs. L'ensemble de ces voies douces est maillé et raccordé aux cheminements existants en périphérie tel que le trottoir le long de la RD266.

Des candélabres éclaireront les voies aux led le soir et tôt le matin (extinction de l'éclairage la nuit). Les cheminements doux seront éclairés par des bornes solaires. Les eaux pluviales des parties communes comme des lots et macrolots seront infiltrées dans le sol par le biais de puits.

La gestion des déchets se fera par apport volontaire au point de collecte qui sera aménagé à l'angle sud-est du lotissement. Cet espace comprendra 4 containers semi enterrés et 6 colonnes de tri. sous réserve de validation du ordures ménagères

Pour les bâtis existants en cas de destruction, les déchets générés seront traités en tri sélectif, compactés, recyclés et retraités notamment en ce qui concerne la toiture, le reste étant constitué d'une simple dalle en béton.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis d'aménager

Étude simplifiée des Incidences Natura 2000

Dossier loi sur l'eau (en cours de rédaction) rubrique 2.1.5.0

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface	- surface nouvellement créée au sol : 14000 m2 estimés et 19 825 m2 max - emprise en phase chantier lors des travaux: 1 400 m2

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie : d266 Route des Vergeers

Lieu-dit : Coinaud-Nord

Localité : SAINT RAMBERT D'ALBON

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ' " N Lat. : ° ' " E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Plan local d'urbanisme de la ville de Saint Rambert d'Albon. Zone 1AU et UC.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPBE des grandes infrastructures (routières et ferroviaires) de transports terrestres, de l'état dans la Drôme.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune couverte par un PPRN. Plan de Prévention des Risques Naturels inondation approuvé le 29/09/2011
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZPS « Ile de la Platière »: 4,4 km ZSC « Milieux alluviaux et aquatiques de l'île de la Platière »: 4,7 km ZSC « Affluent rive droite du Rhône »: 6,8 km
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les sondages réalisés dans le cadre du projet de lotissement montrent un sous-sol homogène en nature et en structure à l'échelle du site. Les terrains testés présentent une bonne perméabilité de l'ordre de 4×10^{-6} m/s permettant aisément l'infiltration des eaux pluviales. Ce résultat a été extrait de la note PA2, note de présentation établie par les géomètres-experts du bureau DMN, partie géologie eaux souterraines en p. 11.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet correspond à environ 200 habitants en capacité d'accueil. Comme le mentionne le PLU de la commune les eaux usées sont traitées par la récente station d'épuration (STEP) communale, soit un équivalent de 10400 équivalents - habitants. Elle traite actuellement l'ensemble des eaux usées reliées à l'assainissement collectif de la commune, ce qui représente environ 5000 EH. La STEP est donc utilisée à 50% de ses capacités et ne sera donc pas saturée par l'urbanisation future prévue par l'aménagement.(compl. CF Word)
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pas d'incidence sur les espèces inféodées au milieu bâti (avifaune, chiroptérofaune). Aucune colonie de chiroptères ni nid d'oiseaux ne sont présents dans les bâtiments qui seront détruit.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pas d'incidence sur les habitats d'intérêt communautaire des sites du réseau Natura 2000. Le projet n'aura pas d'incidence sur les espèces d'intérêt communautaire mentionnées au sein des FSD (avifaune et chiroptère)
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone boisée en partie nord sera conservée. Les prairies de fauche et les pelouses artificielles ponctuées de ligneux seront détruites.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune concernée par un PPR inondation approuvé. Le terrain à lotir tout comme le hameau de Coinaud sont situés un peu plus en hauteur que la plaine agricole ce qui fait qu'ils sont en dehors des zones inondables.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aucune espèce allergène ne sera plantée.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'aménagement du lotissement générera du trafic lié aux habitants. Les voiries et les stationnements seront suffisamment dimensionnés. Comme le prévoit le SCoT le développement progressif d'une desserte en transport en commun dans les agglomérations et leurs communes limitrophes est en cours de développement. Des stationnements vélo ne sont pas prévus mais chaque lot aura la capacité de construire son propre garage et dispose d'un accès à la voirie non clôturable pour 2 véhicules.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Durant la phase chantier.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone est concernée car située à proximité de la RD266.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Durant la phase chantier.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il n'y aura pas d'éclairage nocturne en phase chantier. Adaptation des éclairages en phase exploitation (Cf. préconisation)
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Projet situé en zone urbaine.
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Passage d'un terrain composé de friche arbustive et de boisements mixtes à un lotissement.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Beausemblant (26) : extension de la ZAE « Les Pierrelles » (8 km du projet)

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Mesures d'évitement:

-Préservation du boisement et des alignements arborés.

Mesures de réduction :

- Respect d'un calendrier des travaux afin de respecter les sensibilités écologiques des espèces.
- Perméabilisation du cheminement doux formant un circuit autour des lotissements.
- Réduction de l'effet barrière des clôtures en phase exploitation, en adaptant les barrières et clôtures à la faune.
- Réduction de l'impact du chantier sur la faune (balisage du chantier, dispositif de contention pour la petite faune et mise en défens des boisements préservés.
- Limitation des pollutions diffuses en phase chantier.
- Adaptation des éclairages extérieurs.
- Création et gestion écologique des espaces verts (création de haies multistrates, conservation de la flore rudérale, gestion raisonnée des friches avant le chantier et gestion du boisement limitée à de la valorisation écologique et aux risques de dangerosité pour les riverains, utilisation de végétal local).
- Mise en place de gîtes associés aux bâtiments pour l'avifaune et la chiroptérofaune.
- Limitation de la prolifération des espèces invasives.

Mesures d'accompagnement :

-Suivi de chantier par un écologue.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet prévu dans une dent creuse ne présente pas d'incidence sur les habitats d'intérêt communautaire des sites du réseau Natura 2000. En effet, une mesure d'évitement sera appliquée en conservant le boisement situé au nord du parcellaire. Les inventaires ont montré que les bâtiments prévus à la destruction ne sont pas utilisés par la faune. Pour l'avifaune, hors bâti les travaux devront être effectués en dehors de la période de reproduction (mars-août) ce qui permettra d'éviter les impacts. Au vu de ces mesures d'évitement énoncées, comme des mesures de réduction mentionnées en amont, le projet ne devrait pas faire l'objet d'une évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Plan de composition du projet dans sa globalité PA2, PA8 Plan de composition après mesure d'évitement en sortant les lots 17 et 18	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Devis désamiantage, où il est stipulé que la totalité du bâti sera traitée. Plan de permis de démolir.	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Plan de mobilité douce	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Note de présentation du projet	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Extrait PLU Extrait du diagnostic écologique avec la préconisation "Préservation des boisements et des alignements arborés" (engagement du maître d'ouvrage sur ce point)	<input checked="" type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom ROBELIN

Prénom ETIENNE

Qualité du signataire PRESIDENT DE LA SAS FONCIERE BAMA

À NIMES

Fait le 06/08/2024



SAS FONCIERE BAMA
Au capital de 300 000 €
Siège social : 56 av Jean Jaurès
30900 NIMES
RCS Nîmes : 388 849 200

Signature du (des) demandeur(s)